

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2598

23 octobre 2008

SOMMAIRE

A & G Europe Finance	124684	Hines International Fund Management Company S.à r.l.	124673
A & G Europe Finance SPF S.A.	124684	Holdimmo S.A.	124666
A.M.V. LUX, s.à r.l.	124704	ING Private Capital Management S.A. ...	124665
A.M.V. LUX, s.à r.l.	124704	K-Dow Petrochemicals Europe Holding S.à r.l.	124703
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ...	124665	KEIF Germany Simmern S.à r.l.	124700
Ascania I Beta S.à r.l.	124667	Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l.	124658
Ascania I Trading S. à r.l.	124662	Liris S.A.	124661
Audatex Holdings II S.à r.l.	124666	Luxembourg Engineering and Application Services S.A.	124667
Bakery Investment Luxembourg S.à r.l.	124669	Marlipar Finance S.à r.l.	124662
Bertram Global Assets S.A.	124659	Marlipar Investments S.à r.l.	124669
BGV III Feeder 1 SICAV-FIS	124684	Mea Aqua	124661
BGV III Feeder 2 SICAV-FIS	124703	MGLOBAL S.à r.l.	124659
BGV III Feeder 3 SICAV-FIS	124684	Mondea Investments S.A.	124660
BT Global Services Luxembourg S.à r.l.	124696	Monument S.à r.l.	124702
BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l. ...	124696	MSI Alpha S.à r.l.	124659
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	124664	N.V. Investment S.A.	124661
Carloc s.à r.l.	124658	PGF II (Lime) S.A.	124663
Carloc s.à r.l.	124658	PGF II S.A.	124664
Cogent Europe S.à r.l.	124668	Proxima Capital Investment	124670
Danske Allocation Fund	124662	RP Babelsberg S.à r.l.	124699
Danske Fund Management Company S.A.	124668	RP Bergen S.à r.l.	124696
Darmon S.A.	124663	RP Medicentre S.à r.l.	124684
DEMO Solutions SA	124672	RP Waldstadt S.à r.l.	124696
D.P. Consult S.A.	124658	S.D.B. Luxembourg S.à r.l.	124700
Expander S.A.	124666	Stin Group S.A.	124668
Financière Truck S.à r.l.	124664	Stratocast S.A.	124660
FLSmith Dorr-Oliver Eimco Manage- ment Hungary Kft Luxembourg Branch	124663	The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l.	124660
Focus Window Investors S.à r.l.	124669	VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG ou VE- DIOR LUXEMBOURG	124665
Franklin Templeton Management Luxem- bourg S.A.	124673	Violine S.à r.l.	124667
Future Pipe Industries S. à r.l.	124685	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	124704
H.E.A.T Mezzanine S.A.	124659	Weerts Management S.à r.l.	124672

Carloc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 86.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/08.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008130653/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Carloc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 86.707.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008130652/8353/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 44.276.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008130649/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02130. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130675/3551/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04596. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

MGLOBAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 21, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 122.062.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008130676/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00522. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

MSI Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.174.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour MSI Alpha S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant de classe B

Référence de publication: 2008130682/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03766. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

H.E.A.T Mezzanine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 109.738.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.E.A.T Mezzanine

Unterschrift

Référence de publication: 2008130674/6797/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04658. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Bertram Global Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 96.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130713/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02539. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Stratocast S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 87.609.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

T G G Gestion S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008130691/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04019. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.630.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008130692/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02828. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Mondea Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 88.765.

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 01.10.2008 betreffend den Rücktritt von Herrn Sylvain Kirsch, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Frau Nicole Reinert, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, in den Verwaltungsrat zu wählen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

- Herr Claude Schmit, Direktor, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
 - Frau Tania Fernandes, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
 - Frau Nicole Reinert, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
- Ihre Mandate enden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 01. Oktober 2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008130925/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Mea Aqua, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.743.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1^{er} octobre 2008, et actant la démission de l'administrateur Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Jean Nassau, dirigeant de sociétés, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur-délégué,
- Monsieur Romain Schumacher, conseiller comptable et fiscal, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008130927/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Liris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6451 Echternach, 24, rue des Iris.
R.C.S. Luxembourg B 104.182.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2008.

Pour la société LIRIS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008130717/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08987. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

N.V. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 107.276.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130882/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Marlipar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.636.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} octobre 2008

1. M. Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marlipar Finance S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008130890/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Danske Allocation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.717.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire que les administrateurs ont décidé de transférer le 21 avril 2008 le siège social de la société du 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg vers l'adresse suivante:

- 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Gregory Piavent.

Référence de publication: 2008130819/222/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Ascania I Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.328.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant B de la Société suivant:

- Richard Douglas JOHNSON

dont l'adresse est désormais la suivante:

- route de Fechy, 81, 1170, Aubonne, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCANIA I TRADING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008130863/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Darmon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 50.358.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

- Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Thibault Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Maitland Trust (Luxembourg) S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130881/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.349.

Suivant la décision des administrateurs de «FLSmidth Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft», tenu le 10 octobre 2007, la Société a changé d'adresse du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

La société prend aussi acte du changement d'adresse de Monsieur Olivier DORIER, du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 10 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un représentant de la succursale

Référence de publication: 2008130957/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 257.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2008

Monsieur Mark CRADER, administrateur de la société, né le 25 juillet 1962 à Londres, demeurant The Wall House, Boundway Hill, GB-S041 6EN Sway, est nommé en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131011/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.227.440,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 23 septembre 2008

Monsieur Claude LACASSE, né le 3 août 1961 à Bastogne (Belgique), demeurant au 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, a été nommé Président du Conseil d'administration avec effet immédiat et pour la durée de son mandat d'administrateur A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131010/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 389.920,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2008

Monsieur Mark CRADER, administrateur de la société, né le 25 juillet 1962 à Londres, demeurant The Wall House, Boundway Hill, GB-S041 6EN Sway, est nommé en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131012/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Financière Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.025,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.128.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130960/7713/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04323. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG ou VEDIOR LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 46.880.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 janvier 2006

Monsieur Luc FEIPEL, Directeur financier, née le 18 mai 1972 à Ettelbruck, demeurant professionnellement 5, place de la Gare à L-1616 Luxembourg a été nommé en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130956/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.680.300,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 108.961.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2008 que:

- Monsieur Charles Georges Nelson RAYMOND a démissionné de sa fonction de gérant.

A été nommé gérant de la Société en remplacement de Mr Charles Georges Nelson RAYMOND:

- Monsieur Michael Ross GROTH, Accounting Manager, né à Pinjarra (Australie) le 23 octobre 1973, demeurant au Unit 1, 108 George Street, East Melbourne, VIC 3002, Australie.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008130953/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 79.669.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2008

L'Assemblée décide de créer trois postes d'administrateur supplémentaires et, sous réserve d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de nommer à ces fonctions Messieurs Bernard COUCKE, Benoît LEGRAND (tous deux avec adresse professionnelle sise Bijlmerdreef 24, NL-1102 CT Amsterdam) et Olivier DUTERME (avec adresse professionnelle sise 30, avenue de Frontenex, CH-1207 Genève).

Ces nominations viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Gregory R. Shore / Signatures

Chief Executive Officer IPCM

Référence de publication: 2008130967/1275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Expander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.825.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 05 septembre 2008 au siège social
Première résolution

L'Assemblée décide de la révocation de Madame Carla ALVES SILVA de son mandat d'Administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer deux Administrateurs remplaçants:

- Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon en Belgique, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 04 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Les mandats des Administrateurs remplaçants prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPANDER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008130995/553/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00631. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 996.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.637.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130640/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04429. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 13.224.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée accepte la démission de Madame Michèle HELMINGER comme administrateur et nomme en remplacement Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, 40, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008130920/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 92.750,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

—
Extrait des résolutions des Associés en date du 2 octobre 2008

En date du 2 octobre 2008, les Associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Andrew Wood, de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Monsieur Franco Penè né le 16 février 1952 à Turin, Italie ayant comme adresse Via del Poggio Imperiale 28, I-50125 Florence, Italie en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

VIOLINE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008130902/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Luxembourg Engineering and Application Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9515 Wiltz, 100, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.667.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008130854/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2008, réf. DSO-CV00079. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080152954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Ascania I Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.671.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant B de la Société suivant:

- Richard Douglas JOHNSON
- dont l'adresse est désormais la suivante:
- route de Fechy 81, 1170 Aubonne, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCANIA I BETA S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008130861/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Danske Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.945.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire que les administrateurs ont décidé de transférer le 21 avril 2008 le siège social de la société du 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg vers l'adresse suivante:

- 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Gregory Piavent.

Référence de publication: 2008130818/222/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03873. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Cogent Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.672.

—
EXTRAIT

Par une résolution en date du 16 septembre 2008, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg avec effet au 16 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Washington D.C., le 16 septembre 2008.

Pour la Société

David Schaeffer

Managing Director

Référence de publication: 2008130812/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03951. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Stin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.904.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 septembre 2008 de la société STIN Group S.A que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Irina Vasilyeva, résidant au 13 Izmaylovskoe Shosse, apt. 29, 105613 Moscow, Russian Federation.

2. Démission de l'Administrateur A suivant:

Evgeny Novikov

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STIN Group S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur B

Signatures

Référence de publication: 2008130865/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02237. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Focus Window Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.204.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date 18 septembre 2008

Avec effet au 1^{er} juillet 2008, le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Focus Window Investors S.à r.l.

Eric MAGRINI

Référence de publication: 2008130813/9462/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04405. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Marlipar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.635.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} octobre 2008

1. M. Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marlipar Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008130889/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Bakery Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.177.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 août 2008

1. M. André WILWERT a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bakery Investment Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008130891/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Proxima Capital Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.214.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT" (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 77214, incorporated by a deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on August 7, 2000, published in the Memorial C number 18 of January 11, 2001, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 18, 2007, published in the Memorial C number 2855 of December 8, 2007.

The corporate capital is set at six million five hundred eighty one thousand two hundred and three Euro and thirty five Cent (EUR 6,581,203.35) divided into eight hundred eighty three thousand three hundred and eighty three (883,383) shares with a nominal value of seven Euro and forty five Cent (EUR 7.45) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been intitled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets.
2. Appointment of the private limited company "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg B 136044, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the Company, the private limited company "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg B 136044, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the A directors of the Company, namely Mr Grzegorz Piotr DZIK, chairman of the board of directors, and Mr Jozef Henryk BIEGAJ, to the B directors of the Company, namely Mr Eric MAGRINI and Mr Philippe TOUSSAINT, and to the statutory auditor of the Company, namely the private limited company COMCOLUX S.à.r.l., for the performance of their respective mandate.

124671

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT" (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77214, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C numéro 18 du 11 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2855 du 8 décembre 2007.

Le capital social est fixé à six millions cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent trois Euros et trente-cinq Cents (EUR 6.581.203,35) divisé en huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-trois (883.383) actions d'une valeur nominale de sept Euros et quarante-cinq Cents (EUR 7,45) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de liquider ses actifs.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg B 136044, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi modifiée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la Société, la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg B 136044, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de catégorie A de la Société, à savoir Monsieur Grzegorz Piotr DZIK, président du conseil d'administration, et Monsieur Jozef Henryk BIEGAJ, aux administrateurs de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI et Monsieur Philippe TOUSSAINT, et au commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leur mandat respectif.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 23 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12040. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008131184/219/136.

(080153075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Weerts Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 octobre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008131057/2724/13.

(080152732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

DEMO Solutions SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 octobre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008131054/2724/13.

(080152700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 7 octobre 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

Monsieur Kenneth Gordon Macrae, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Signatures

Référence de publication: 2008131049/7832/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A." (the "Corporation"), a société anonyme, entered in the Luxembourg Trade and Company register, under section B number 64 456, having its registered office at 26, boulevard Royal, Luxembourg, incorporated on 19 May 1998 by a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 467 of June 26, 1998. Its articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") were amended for the last time on 18 May 2006, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 1707 on 13 December 2006.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr Lionel FANTAUZZO, employee, professionally residing in Luxembourg in the Chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Florence BAL, employee, professionally residing in Luxembourg.

Mrs Aurélie BRIGNOLA, employee, professionally residing in Luxembourg was elected scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholder, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and registered with the present deed. The proxy forms of the represented shareholders after having initialed ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

That it appears from the attendance list that all shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that all present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notices were necessary.

That as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: "The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment (the "Funds") on behalf of their respective shareholders, provided that it must manage at least one Luxembourg law undertakings for collective investment, and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds, in accordance with applicable Luxembourg law, amongst others, the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (Chapter 14 in particular) and the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time.

The Corporation shall manage any activities connected with the creation, management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities,

proceed to any registrations and transfers in the Funds' names or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of shares of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached of the securities constituting the assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose, in accordance with applicable Luxembourg laws, amongst others, the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (Chapter 14 in particular) and the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time."

2. Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last bank business day of January at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

3. Amendment of article 19 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: "The accounting year of the Corporation shall begin on the 1 October of each year and shall terminate on the 30 September of the following year."

4. Full amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

First resolution

It is hereby resolved to amend Article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment (the "Funds") on behalf of their respective shareholders, provided that it must manage at least one Luxembourg law undertakings for collective investment, and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds, in accordance with applicable Luxembourg law, amongst others, the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (Chapter 14 in particular) and the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time.

The Corporation shall manage any activities connected with the creation, management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in the Funds' names or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of shares of the

Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached of the securities constituting the assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose, in accordance with applicable Luxembourg laws, amongst others, the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (Chapter 14 in particular) and the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time.

Second resolution

It is resolved to change the date of the annual general meeting of the shareholders, and consequently amend the article 8 of the Articles of Incorporation so as to read as follow:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last bank business day of January at 2 p.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Third resolution

It is hereby resolved to change the dates of the accounting year to begin 1st October of each year and terminate 30 September of the following year with the exception of the current accounting year which started on 1st April 2008 and shall terminate on 30th September 2009 and, consequently, amend the article 19 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The accounting year of the Corporation shall begin on the 1 October of each year and shall terminate on the 30 September of the following year."

Fourth resolution

It is hereby resolved to fully amend and restate the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 1. There exists among the shareholders and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A." (the "Corporation").

Art. 2. The Corporation is established for an undetermined period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment (the "Funds") on behalf of their respective shareholders, provided that it must manage at least one Luxembourg law undertakings for collective investment, and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Funds, in accordance with applicable Luxembourg laws, amongst others, the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (Chapter 14 in particular) and the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time.

The Corporation shall manage any activities connected with the creation, management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the

Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in the Funds' names or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of shares of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached of the securities constituting the assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose, in accordance with applicable Luxembourg laws, amongst others, the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (Chapter 14 in particular) and the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of the directors of the Corporation (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) consisting of twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) per share.

The Corporation may issue registered certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/its residence or elected domicile, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, the transfers of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

If at any time any shareholder desires to sell or transfer any of his/its shares, he/it shall first offer the said shares to the other shareholders at the net asset value at the date of application as certified by an independent accountant appointed by the Corporation and in proportion to the ratio of their shareholding. If, upon this first offer, any shareholder rejects the offer, or fails to accept it in full within one month, his/its rights shall pass to the accepting shareholders in proportion to the ratio of the shareholding achieved by the acceptance of the first offer. The shares not accepted within two months may be sold to a third person within further three months provided, however, that the party thus offering the shares to a third party shall first notify the other shareholders of the identity of the prospective purchaser and that, within fifteen days of such notification, the shareholders may exercise their right of purchasing the shares at the net asset value as specified above, and provided further that the party thus offering the shares must obtain the approval by the Board of Directors of the sale to such third party. The shareholders may consult to agree upon a manner of transfer other than that provided above.

No transfer mortis causa is valid towards the Corporation without prior approval of the beneficiary by the Board of Directors. Whenever such authorization or approval is withheld, the Board of Directors shall purchase the shares for the Corporation or appoint another shareholder or other shareholders who shall purchase them at their net asset value as aforesaid.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last bank business day of January at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his/its proxy in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by such other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be transmitted continuously.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the external auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and published in accordance with the requirements of law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least 3 members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their

successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority of votes, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event the number of votes for and against shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors may choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including one or more general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax or other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or other electronic means capable of evidencing such appointment another director as his proxy.

A director may also participate at any meeting of the board by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event the number of votes for and against shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed either by the chairman, by the secretary, by two directors, or by any other person appointed by the Board of Directors to do so.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director, associate or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Templeton International Inc. or any direct or indirect subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Corporation will indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The general manager of the Corporation shall be the chief operating officer and chief executive officer of the Corporation and shall have full authority to act on behalf of the Corporation in all matters concerned with the daily management and affairs of the Corporation and with carrying out all acts in furtherance of the corporate policy and purpose.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an external auditor. The external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1 October of each year and shall terminate on the 30 September of the following year.

Art. 20. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in USD or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend into the currency of their payment.

The Board of Directors may decide to declare interim dividends subject to the conditions set forth in the law.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended from time to time and the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended from time to time.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is written in English followed by a French version. On request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, Luxembourg, section B sous le numéro 64 456, constituée le 19 mai 1998 par acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 467 du 26 juin 1998. Les statuts de la Société (les « Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 18 mai 2006 par acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1707 du 13 décembre 2006.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9h00 avec Monsieur Lionel FANTAUZZO, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Le Président a désigné comme secrétaire Madame Florence BAL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Aurélie BRIGNOLA, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, a été nommée scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant dûment été constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires, les mandataires et le notaire soussigné qui restera en annexe et sera enregistrée avec le présent acte. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'agenda, de sorte qu'aucune convocation ne fut nécessaire.

Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

Agenda:

1. Changement de l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: «L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif (les "Fonds") pour le compte de leurs actionnaires

respectifs, étant entendu qu'elle doit gérer au moins un Fonds de droit Luxembourgeois, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds, en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables, entres autres la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (en particulier le Chapitre 14) et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telles que modifiées.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la constitution, l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts aux noms des Fonds et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des actionnaires du Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables, entres autres la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (en particulier le Chapitre 14) et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telles que modifiées.»

2. Changement de l'article 8 des statuts afin qu'il se lise comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi Luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de janvier à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

3. Changement de l'article 19 des statuts afin qu'il se lise comme suit: «L'exercice social commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

4. Changement et refonte totale des statuts.

Première résolution

Il est décidé de changer l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: «L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif (les "Fonds") pour le compte de leurs actionnaires respectifs, étant entendu qu'elle doit gérer au moins un Fonds de droit Luxembourgeois, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds, en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables, entres autres la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (en particulier le Chapitre 14) et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telles que modifiées.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la constitution, l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts aux noms des Fonds et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des actionnaires du Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables, entres autres la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (en particulier le Chapitre 14) et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telles que modifiées.»

Deuxième résolution

Il est décidé de changer la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires et, en conséquence, de changer l'article 8 des statuts de la société afin qu'il se lise comme suit: «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi Luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de janvier à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Troisième résolution

Il est décidé de changer les dates de l'exercice social pour commencer le 1^{er} octobre de chaque année et se terminer le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2008 et doit

se terminer le 30 septembre 2009 et, en conséquence, de changer l'article 19 des Statuts afin qu'il se lise comme suit: «L'exercice social commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

Il est décidé de changer les Statuts dans leur intégralité afin qu'ils se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»)

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout instant par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des présents statuts (les "Statuts"), ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif (les "Fonds") pour le compte de leurs actionnaires respectifs, étant entendu qu'elle doit gérer au moins un Fonds de droit Luxembourgeois, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds, en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables, entres autres la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (en particulier le Chapitre 14) et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telles que modifiées.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la constitution, l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts aux noms des Fonds et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des actionnaires du Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables, entres autres la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (en particulier le Chapitre 14) et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telles que modifiées.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille Dollars Américains (USD 500.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) par action.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions, les transferts des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur d'inventaire au jour de son offre, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable désigné par la Société et l'offre étant à faire en proportion des participations de ces autres actionnaires. Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'acceptent pas cette première offre ou omettent de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passent aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résultent de leur acceptation de la première offre. Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans le délai subséquent de trois mois, étant entendu toutefois que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur d'inventaire selon les termes spécifiés ci-avant; étant en outre entendu que l'actionnaire offrant devra obtenir l'approbation par le Conseil d'Administration de la vente audit tiers acquéreur. Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies ci-dessus.

Aucun transfert pour cause de décès n'est opposable à la Société sans que le bénéficiaire ait été approuvé par le Conseil d'Administration. Au cas où le Conseil d'Administration refuse l'approbation, il devra soit acquérir les actions pour le compte de la Société ou désigner un ou plusieurs actionnaires qui les acquerront à la valeur d'inventaire dans les conditions ci-avant.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des Statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi Luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de janvier à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par tel autre moyen électronique capable d'identifier une telle procuration, une autre personne comme mandataire. Une telle procuration sera considérée valable, pourvu qu'elle n'ait pas été révoquée, pour toute assemblée des actionnaires reconvoquée.

Un actionnaire peut aussi participer à n'importe quelle assemblée d'actionnaires par vidéoconférence ou n'importe quel autre moyen de télécommunication permettant l'identification dudit actionnaire. Ces moyens permettent à l'actionnaire de participer activement à cette assemblée d'actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être transmises de manière continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le réviseur d'entreprise, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire, à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Dans l'éventualité d'une égalité des voix favorables ou défavorables, le président aura une voix prépondérante.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un ou plusieurs directeurs généraux, et autant d'administrateurs-délégués, de directeurs généraux-adjoints et d'autres direc-

teurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télex ou télécopieur ou autre moyen électronique capable d'identifier une telle renonciation de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex ou télécopieur ou tous autres moyens électroniques capables d'identifier une telle désignation, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut également participer à n'importe quelle réunion du conseil en utilisant les moyens de vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification dudit administrateur. Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer activement à ces réunions du conseil. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises de manière continue.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Dans l'éventualité d'une égalité des voix favorables ou défavorables, le président aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés soit par le président, par le secrétaire, par deux administrateurs ou par n'importe quel autre personne désignée par le Conseil d'Administration pour ce faire.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Templeton International Inc. ou leurs filiales directes ou indirectes ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la

Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le directeur général de la Société sera le chef d'exploitation et d'exécution de la Société et aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en Dollars Américains ou en toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le Conseil d'Administration peut déclarer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, le seront par la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. FANTAUZZO, F. BAL, A. BRIGNOLA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12241. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008131188/239/597.

(080152928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

RP Medicentre S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.837.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de GH Retail Portfolio S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008131024/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

**A & G Europe Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. A & G Europe Finance).**

Siège social: L-8826 Perlé, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 106.814.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 octobre 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008131168/2724/14.

(080152718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

**BGV III Feeder 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement
Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.061.

—
Hiermit wird Herr Guy Friedgens Adresse wie folgt geändert:

3, rue Jean Monnet, 2016 Luxembourg

Zum Original gleichlautend
BGV III Feeder 1 SICAV-FIS
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008131020/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

**BGV III Feeder 3 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement
Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.022.

—
Hiermit wird Herr Guy Friedgens Adresse wie folgt geändert:

3, rue Jean Monnet, 2016 Luxembourg

Zum Original gleichlautend
BGV III Feeder 3 SICAV-FIS
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008131018/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Future Pipe Industries S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.175.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Future Pipe Industries Group Limited, a company existing and organised under the laws of the Dubai International Financial Centre (DIFC), Dubai, United Arab Emirates, having its registered office at 1007 Liberty House, DIFC, P.O. Box 115093, Dubai, United Arab Emirates, registered with the DIFC register under number 0565, duly represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dubai on July 28th, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Future Pipe Industries Group Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Future Pipe Industries N.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands Antilles, a company with registered office at 44 Schottegatweg Oost, Curaçao, the Netherlands Antilles, registered with the Curaçao Commercial Register under the number 34832 (the Company).

II. By a resolution of the sole shareholder of the Company validly adopted on September 18th, 2008, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, the principal establishment, the central place of administration and the place of effective management of the Company from Curaçao, Netherlands Antilles, to the City of Luxembourg without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The Sole Shareholder shall resolve on the following agenda:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment, the central place of administration and the place of effective management of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Future Pipe Industries S. à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment, the central place of administration and the place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the opening balance sheet of the Company as of the date of this deed;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, the Company adopting a share capital of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, reallocation of shares;

5. Acknowledgement of the resignation, effective at the date of the Meeting, of the managing directors and granting of full discharge to them for the performance of their duties as managing directors of the Company;

6. Appointment of Mr Fernand Heim and Mr. Marc Schmit as A managers of the Company for an unlimited duration and of Mr. Omar Ashur and Mr. Saba Kaisser Zreik as B managers of the Company for an unlimited duration; and

7. Establishment of the registered office, the principal establishment, the central place of administration and the place of effective management of the Company at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, the principal establishment, the central place of administration and the place of effective management of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to the City of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) for the Company with the name Future Pipe Industries S. à r.l., further accepting the Luxembourg nationality and subjecting it as from the date of the present deed to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet of the Company as of September 22nd, 2008, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Future Pipe Industries S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares in registered form having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or by a board of managers (the Board), composed of A managers and B managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, which sets the term of their office. The manager (s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

10.1. Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two (2) managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager.

10.2. Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur(s) d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, may be affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which begins on the date of the present deed, ends in Luxembourg on December 31st, 2008.

Reallocation of shares

The Sole Shareholder decides to retain a share capital of the Company of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-). As a consequence, the Sole Shareholder shall receive the same number of shares of thirty thousand (30,000) shares, in exchange for thirty thousand (30,000) shares originally held.

Thus, the share capital has been allocated as follows:

Future Pipe Industries Group Limited, prenamed, 30,000 shares

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of the present Meeting, of the managing directors:

- Mr Omar Issam Ashur, born on December 18, 1952, in Beirut, Lebanon, with address at P.O. Box 1371, Dubai, United Arab Emirates; and

- Mr Rami F.S. Makhzoumi, born on October 31, 1977, in Riyadh, Saudi Arabia, with address at c/o P.O. Box 1371, Dubai, United Arab Emirates.

The Sole Shareholder resolves to grant the managing directors full discharge for the performance of their duties as managing directors of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons with immediate effect as A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Fernand Heim, born on October 3, 1952 in Luxembourg, finance manager, residing in 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg; and

- Mr Marc Schmit, born on May 13, 1959 in Luxembourg, chief accountant, residing in 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons with immediate effect as B managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Omar Issam Ashur, born on December 18, 1952, in Beirut, Lebanon, with address at P.O. Box 1371, Dubai, United Arab Emirates; and

- Mr Saba Kaisser Zreik, born on November 6, 1952, in Tripoli, Lebanon, with address at Autostrade Dora, Cite Dora 3 Bldg, 10th Floor, Beirut, Lebanon.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment, the central place of administration and place of effective management of the Company at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Future Pipe Industries Group Limited, une société organisée selon le droit du Dubaï International Financial Centre (DIFC), Dubaï, Emirats Arabes Unis, ayant son siège social à 1007 Liberty House, DIFC, P. O. Box 115093, Dubaï, Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès du Registre des sociétés du DIFC sous le numéro 0565, dûment représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dubai, le 28 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Future Pipe Industries Group Limited est l'unique associé (l'Associé Unique) de Future Pipe Industries N.V., une société constituée et organisée selon les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à 44 Schottegatweg Oost, Curaçao, the Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 34832 (la Société).

II. En vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société valablement adoptée le 22 septembre 2008, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, le principal établissement, le lieu de l'administration principale et le lieu de direction effective de la Société depuis Curaçao, Antilles Néerlandaises vers la ville de Luxembourg sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité sociétaire et juridique. Toutes les formalités requises par les lois des Antilles Néerlandaises afin que la résolution produise ses effets ont été dûment effectuées.

III. L'Associé a décidé que l'ordre du jour est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de l'administration principale et de son lieu de direction effective depuis les Antilles Néerlandaises vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société, mais au contraire avec pleine continuité sociétaire et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Future Pipe Industries S. à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de l'administration principale et du lieu de direction effective de la Société à la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société à la date du présent acte;

4. Modification et complète refonte des statuts de la Société afin de les adapter aux dispositions légales luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2 ci-dessus, la Société adoptant un capital social de trente mille dollars des Etats-Unis (USD 30,000.-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune, réaffectation des parts sociales;

5. Acceptation de la démission des managing directors et octroi de la pleine décharge concernant leurs fonctions en tant que managing directors de la Société, avec effet à la date de l'Assemblée;

6. Nomination de M. Fernand Heim et M. Marc Schmit en tant que gérants A pour une durée indéterminée et de M. Omar Ashur et M. Saba Kaisser Zreik en tant que gérants B pour une durée indéterminée; et

7. Fixation du siège social, du principal établissement, du lieu de l'administration principale et du lieu de direction effective de la Société au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société, le principal établissement, le lieu de l'administration principale et le lieu de direction effective depuis Curaçao, Antilles Néerlandaises vers la ville de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité sociétaire et juridique. L'Associé de la Société déclare, en outre, que toutes les formalités requises par les lois des Antilles Néerlandaises, afin qu'un tel transfert produise ses effets, ont été dûment effectuées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Future Pipe Industries S. à r.l., acceptation subséquente de la nationalité luxembourgeoise à partir de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société au 22 septembre 2008, dont une copie restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique de la Société décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Les statuts de la Société reformulés auront la teneur suivante:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Future Pipe Industries S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du Conseil. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente mille dollars des Etats-Unis (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou par un conseil de gérance (le Conseil), composés de gérants A et de gérants B, nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est / ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant en des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, y compris au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l'/les) Assemblée(s) Générale(s) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 17.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, peuvent

être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

VIII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg qui commence à la date du présent acte se termine le 31 décembre 2008.

Reaffectation des parts sociales

L'Associé Unique décide de conserver un capital social de la Société de trente mille dollars des Etats-Unis (USD 30.000,-). En conséquence, l'Associé Unique recevra le même nombre de trente mille (30.000) parts sociales en échange des trente mille (30.000) parts sociales détenues à l'origine.

Ainsi, le capital social a été réparti comme suit:

Future Pipe Industries Group Limited, 30.000 parts sociales.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date de l'Assemblée, des managing director (s) de la Société:

- M. Omar Issam Ashur, né le 18 décembre 1952, à Beyrouth, Liban, ayant son adresse à P.O. Box 1371, Dubai, Emirats Arabes Unis; et

- M. Rami F.S. Makhzoumi, né le 31 octobre 1977, à Riyad, Arabie Saoudite, ayant son adresse à c/o P.O. Box 1371, Dubai, Emirats Arabes Unis.

L'Associé Unique décide d'accorder aux managing directors décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions de managing directors de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes dès aujourd'hui comme gérants A de la Société pour une durée illimitée:

- M. Fernand Heim, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, directeur financier, résidant au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg; et

- M. Marc Schmit, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, résidant au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes dès aujourd'hui comme gérants B de la Société pour une durée illimitée:

- M. Omar Issam Ashur, né le 18 décembre 1952, à Beyrouth, Liban, ayant son adresse à P.O. Box 1371, Dubai, Emirats Arabes Unis;

- M. Saba Kaisser Zreik, né le 6 novembre, 1952, à Tripoli, Liban, ayant son adresse à Autostrade Dora, Cite Dora 3 Bldg, 10^{ème} étage, Beyrouth, Liban.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le siège social, le principal établissement, le lieu de l'administration principale et le lieu de direction effective de la Société au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes résolutions s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 septembre 2008. LAC/2008/39405. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131190/5770/599.

(080152920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

RP Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.438.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de GH Retail Portfolio S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008131022/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.713.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de GH Retail Portfolio S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008131027/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l.).

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

—
In the year two thousand and eight, on the twelfth of August

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the company BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, a company incorporated in England and Wales and having its registered office at 81, Newgate Street, EC1A 7AJ London, United Kingdom,

Hereby represented by Maître Mevlüde TOKBAG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal on 24 July 2008, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, incorporated by a deed received by Maître Léon

Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 28 September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 939 of 9 December 1999, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 29 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1266 of 24 May 2008 ("the Corporation").

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Corporation so that the Corporation's name shall be "BT Global Services Luxembourg S.à r.l." with effect as of 25 June 2008.

In addition the sole member resolves to amend Article 1 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change as follows:

"There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of BT Global Services Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The sole member resolves to change the registered office of the Corporation from 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, to 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald with effect as of 25 June 2008.

In addition the sole member resolves to amend paragraph 1 of Article 3 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change as follows:

"The registered office of the corporation is established in Howald."

Third resolution

The sole member resolves to change the purpose of the Corporation with effect as of 25 June 2008 so as to reflect the object of the Corporation as the provision of information and communication technology services and products, as well as consultancy services in the same fields, and to acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as to administer, develop and manage such holdings.

In addition the sole member resolves to amend Article 4 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change as follows:

"The purpose of the corporation is the provision of information and communication technology services and products, as well as consultancy services in the same fields, and more generally the provision of any telecommunication services or products, may it be by acquisition, sale, or leasing or otherwise, and to carry on any other trade or business of a similar nature or any business which may in the opinion of the board of managers be conveniently carried on in connection with or ancillary to or calculated directly or indirectly to enhance or render more profitable any of the business of the corporation.

Furthermore, the corporation may also acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as administer, develop and manage of such holdings. The corporation may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the corporation such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The corporation may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form. The corporation may borrow in any kind or form and issue bonds or notes. In a general fashion the corporation may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Fourth resolution

The sole member acknowledges and accepts the resignations of Mr Pierre METZLER and Mr Georges GUDENBURG from their positions as A-managers of the Corporation and the resignation of Mr. Leslie Charles WINNISTER from his position as B-manager of the Corporation, all with effect as of 25 June 2008, and grants discharge to Mr Pierre METZLER, Mr Georges GUDENBURG and Mr Leslie WINNISTER in respect of the execution of their mandates from their appointment until 25 June 2008.

Fifth resolution

The sole member appoints:

1. Mr Erik Ter HORST, Manager, born on 12 May 1969, in Edam, Netherlands, residing professionally in Herikerbergweg 2, 1101 CM Amsterdam Zuid-Oost, Netherlands, as B - manager of the Corporation,

2. Mr Germain LEBEAU, Manager, born on 30 May 1957, in Tongeren, Belgium, residing professionally in Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgium, as B - manager of the Corporation, and

3. Mr Rodrigo Benito ALONSO, Manager, born on 12 November 1973, in Leuven, Belgium, residing professionally in Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgium, as A - manager of the Corporation,

all with effect as of 25 June 2008 and for a period ending at the next annual general meeting of the sole member to be held in 2008 in relation to the annual accounts for the financial year closed on 31 March 2008.

124698

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, une société de droit anglais ayant son siège social au 81, Newgate Street, EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni),

dûment représentée par Maître Mevlüde TOKBAG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 24 juillet 2008, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II S.à r.l., ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 939 en date du 9 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1266 en date du 24 mai 2008 (la "Société").

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société afin que cette dernière porte, avec effet au 25 juin 2008, la dénomination de "BT Global Services Luxembourg S.à r.l."

En conséquence, en vue de refléter ledit changement, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

"Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir associés à l'avenir, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de "BT Global Services Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer, avec effet au 25 juin 2008, le siège social de la Société du 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, au 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

En conséquence, en vue de refléter le dit changement, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

"Le siège social de la société est établi à Howald".

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier, avec effet au 25 juin 2008, l'objet social de la Société qui sera désormais la fourniture de services et de matériels liés aux technologies de communication et d'information ainsi que les services de conseils y relatifs, l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises Luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

En conséquence, en vue de refléter ledit changement, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"La société a pour objet la fourniture de services et de matériels liés aux technologies de communication et d'information, ainsi que les services de conseils y relatifs, et plus généralement la fourniture de tous services et matériels de télécommunication, que ce soit par acquisition, vente, location ou de toute autre manière, et l'exploitation de toute autre activité ou commerce de même nature ainsi que toute activité qui peut, de l'avis du conseil de gérance, être opportunément exploitée de manière complémentaire ou accessoire, ou calculée directement ou indirectement de manière à augmenter la rentabilité de toute activité de la société.

De plus, la société peut également acquérir et détenir des participations dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'administrer, développer et gérer de telles participations. La société peut fournir toute assistance

financière aux entreprises de son groupe, telle que, entre autre, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés de toute forme ou nature. La société peut également utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers ou des droits de propriété intellectuelle de toute forme ou nature. La société peut contracter des emprunts, de quelque manière que ce soit, ou émettre des obligations ou des billets à ordre. D'une manière générale, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent apparaître utiles dans l'accomplissement ou le développement de son objet social."

Quatrième résolution

L'associé unique prend acte et accepte la démission de Messieurs Pierre METZLER et Georges GUDENBURG de leur mandat de gérant de catégorie A, ainsi que de la démission de Monsieur Leslie Charles WINNISTER de son mandat de gérant de catégorie B, ces démissions prenant effet au 25 juin 2008, et donne décharge à Messieurs Pierre METZLER, Georges GUDENBURG et Leslie Charles WINNISTER pour l'exécution de leur mandat, depuis leur nomination jusqu'au 25 juin 2008.

Cinquième résolution

L'associé unique nomme:

1. M. Erik Ter HORST, gérant, né le 12 mai 1969, à Edam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Herikerbergweg 2, 1101 CM Amsterdam Zuid-Oost, Pays-Bas, en qualité de gérant de catégorie B de la Société,

2. M. Germain LEBEAU, gérant, né le 30 mai 1957, à Tongres, Belgique, demeurant professionnellement à Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgique, en qualité de gérant de catégorie B de la Société,

3. M. Rodrigo Benito ALONSO, gérant, né le 12 novembre 1973, à Louvain, Belgique, demeurant professionnellement à Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgique, en qualité de gérant de catégorie A de la Société,

ces nominations prenant effet au 25 juin 2008, pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de l'associé unique devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social clos au 31 Mars 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, représentant la partie comparante, le dit mandataire a signé le notaire le présente acte.

Signé: M. TOKBAG, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 août 2008. LAC/2008/34518. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131121/208/166.

(080152779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.716.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de GH Retail Portfolio S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008131021/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

S.D.B. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 141.018.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 juillet 2008

- Sur base de l'Art. 12 des statuts, l'Associé unique a décidé de nommer en tant que Gérant Apollo Monsieur Renato LAVORATO, gérant, né à Rome le 12 mars 1962 et demeurant professionnellement 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

S.D.B. LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008131033/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

KEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day in the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"KEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 119.739),

here represented by:

Mr Joseph HANSEN, lawyer, residing professionally at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 September 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, is the current sole partner of "KEIF Germany Simmern S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 132.334, incorporated formerly under the name "LuxCo 54 S.à r.l." pursuant to a notarial deed enacted on 12 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2563 of 10 November 2007, page 122989.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 15 November 2007, which deed containing amendment of the Company's corporate name into "KEIF Germany Simmern S.à r.l." and published in the Mémorial, on 8 January 2008, number 44 and page 2088.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital of the Company requested the undersigned notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolved to have special powers or proxies sub delegated to third parties by the manages or managers of the Company and resolved as such consequence to amend Article TEN (10) of the Company's Articles of Incorporation by adding to its current paragraphs a new fourth (4th) and last paragraph, which paragraph will have the following wording:

Art. 10. fourth and last paragraph. "The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the manager(s)."

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux (Luxembourg), in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

"KEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 119.739),

ici représentée par:

Monsieur Joseph HANSEN, avocat, demeurant professionnellement au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est le seul et unique associé de "KEIF Germany Simmern S.à r.l." (ci-après "la Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 132.334, constituée originairement sous la dénomination de "LuxCo 54 S.à r.l." suivant acte notarié du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2563 du 10 novembre 2007 et page 122989.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 15 novembre 2007, acte contenant changement de la dénomination sociale en "KEIF Germany Simmern S.à r.l." et publié au Mémorial le 8 janvier 2008 sous le numéro 44 et page 2088.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé d'avoir des pouvoirs et procurations subdélégués à des tiers par le ou les gérants de la Société et a décidé, en conséquence, de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société par l'ajout à ses alinéas existants d'un nouveau quatrième et dernier alinéa, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. quatrième et dernier alinéa. «Le ou les gérant(s) peut(peuvent) déléguer des pouvoirs déterminés ou donner des procurations spéciales ou encore charger de fonctions spécifiques, permanentes ou temporaires, des personnes ou agents choisis par eux.»

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux (Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HANSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12203. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2008.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2008131151/239/81.

(080153002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Monument S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.425.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the third of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Monument Trustees Limited, with registered office at 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, registered under the number 345558,

here represented by Mrs Valérie TURRI, employee, with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 27, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Monument S.à r.l.", having its principal office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 15 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1203 of the 15th November 2003;

- that the capital of the corporation "Monument S.à r.l." is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred EURO) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five EURO) each, fully paid;

- that "Monument Trustees Limited" is the owner of all the shares and has decided to dissolve the company "Monument S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that "Monument Trustees Limited", being sole owner of the shares and liquidator of "Monument S.à r.l.", declares:

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- * that regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "Monument S.à r.l." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monument Trustees Limited, avec siège au 57, Herbert Lane, Dublin 2, Irlande, inscrite sous le numéro 345558,

Ici représentée par Madame Valérie TURRI, employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Monument S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1203 du 15 novembre 2003,

- que le capital social de la société "Monument S.à r.l." s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, entièrement libérées;

- que "Monument Trustees Limited", étant seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "Monument S.à r.l.", celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "Monument Trustees Limited", agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "Monument S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. TURRI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40461. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131123/242/81.

(080153017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

K-Dow Petrochemicals Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.573.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société, K-Dow Petrochemicals Holding Netherlands B.V., a changé de nom et porte désormais la dénomination suivante: K-Dow Petrochemicals B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008131013/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

BGV III Feeder 2 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.089.

—
Hiermit wird Herr Guy Friedgens Adresse wie folgt geändert:

3, rue Jean Monnet, 2016 Luxembourg

Zum Original gleichlautend
BGV III Feeder 2 SICAV-FIS
Unterschriften
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008131019/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

A.M.V. LUX, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 101.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008130728/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04869. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

A.M.V. LUX, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 101.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008130729/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04857. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.661.786,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

La Société a été constituée selon acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg, en date du 22 décembre 2001, publié au Mémorial C, (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg), numéro 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008130663/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04644. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.
